



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 24 septembre 2019 de 8 h 30 à 8 h 35.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef  
M. Jonathan Germain, vice-chef  
M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef  
M. Stacy Bossum, conseiller  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Stéphane Germain, conseiller  
M<sup>me</sup> Élisabeth Launière, conseillère  
M<sup>me</sup> Christine Tremblay, directrice générale  
M<sup>me</sup> Fanny Dubé-Girard, greffière par intérim

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Développement des relations humaines et administration
  - 3.1 Amendement n° 03 de l'entente financière 2019-2020 n° 19-20-QC-000007 avec le MSAC et Santé Canada; Infrastructures et services publics
4. Infrastructures et services publics
  - 4.1 Programmes d'habitation
5. Bureau du Greffe
  - 5.1 Représentations et sollicitations
6. Levée de la réunion

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Jonathan Germain  
Appuyé de M. Stéphane Germain  
Adopté à l'unanimité

## 3. DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS HUMAINES ET ADMINISTRATION

### 3.1 AMENDEMENT NO 03 DE L'ENTENTE FINANCIÈRE 2019-2020 NO 19-20-QC-000007 AVEC LE MSAC ET SANTÉ CANADA

#### RÉSOLUTION N° 7489

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire la mise en œuvre d'encadrements et de mécanisme de gouvernance fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'éducation, de la santé et du mieux-être collectif, du développement social, des infrastructures communautaires, de la gouvernance, du développement économique, ainsi que des services d'aide à l'enfance et à la famille;



# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec le Ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC);

CONSIDÉRANT que cette entente de financement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2029;

CONSIDÉRANT que le MSAC désire amender cette entente afin d'ajouter un montant de 3 079 455 \$ pour l'année financière 2019-2020, ainsi que 411 511 \$ par année de 2020-2021 à 2028-2029 qui se compose comme suit:

- Une subvention de 561 486 \$ pour l'augmentation annuelle 2019-2020;
- Une subvention de 3 703 599 \$ pour les années 2020 à 2029, ce qui représente 411 511 \$ à chaque année financière pour l'augmentation annuelle 2019-2020;
- Un financement fixe de 64 587 \$ pour couvrir l'étude environnementale de site Phase 1 du projet de l'Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières Nations;
- Un financement fixe de 37 500 \$ pour soutenir la réalisation du projet – Les Entreprises Mitshuap, au niveau du développement des affaires;
- Un financement fixe de 191 500 \$ pour l'initiative de préparation aux négociations, en lien avec le développement des capacités et des compétences pour la gestion des droits fonciers;
- Un financement additionnel de 100 000 \$ pour la phase 3 du projet d'élaboration d'une constitution communautaire;
- Une subvention de 982 027 \$ représentant le financement supplémentaire de MSAC suite aux initiatives du CEPN qui ont été abolies;
- Un financement fixe de 48 550 \$ afin de couvrir l'ensemble des frais pour l'isolation de conduite sur la rue Athuk;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

- Un financement fixe de 100 000\$ qui permettra de soutenir davantage les étudiants autochtones qui prévoient poursuivre des études postsecondaires;
- Un financement augmenté de 35 514 \$ pour l'initiative de bien-être communautaire et de compétence;
- Une subvention de 17 049 \$ pour le perfectionnement professionnel du personnel infirmier;
- Une subvention de 126 000 \$ afin de concrétiser le projet pilote de suivi et de transfert de connaissances sur les eaux souterraines au Saguenay-Lac Saint-Jean;
- Un financement souple de 785 847 \$ pour le Principe de Jordan, dont un montant de 59 273 \$ est attribué à la coordination du programme;
- Un financement préétabli de 29 395 \$ pour l'embauche de quatre étudiants durant l'été 2019.

IL EST RÉSOLU d'approuver l'amendement n° 03 et de signer l'entente de financement avec le Ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC) pour un montant total de 3 079 455 \$ pour l'année financière 2019-2020, et 3 703 599 \$ pour les années financière 2020-2021 à 2028-2029 faisant passer le total de l'entente 2019-2020 à 34 301 697 \$ et l'entente 2019-2029 à 247 479 655 \$;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de désigner le chef et les conseillers à signer cet amendement.

Proposée par M. Stacy Bossum  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 4. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

Note : Le vice-chef Charles-Édouard Verreault se retire pour le prochain point, car il se considère en conflit d'intérêts. Le quorum est toujours atteint.

### 4.1 PROGRAMMES D'HABITATION

#### RÉSOLUTION N° 7490

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta (Conseil des élus), dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, de déployer des stratégies et bonifier des programmes afin que les Pekuakamiulnuatsh s'approprient leur culture, leur histoire et le nehlueun pour qu'ils en soient de fiers ambassadeurs;

CONSIDÉRANT que le 18 décembre 2018, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a approuvé les programmes d'habitation 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le but du programme E ui manukashuiek nuhtshimihitsh – Volet e ui ueeshitakanitsh mishtikutshuap nuhtshimihitsh est de fournir un soutien financier aux Pekuakamiulnuatsh afin de rénover un camp sur Tshitassinu;

CONSIDÉRANT que la requérante XXXX, membre n° XXXX de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh est, selon le programme E ui manukashuiek nuhtshimihitsh – Volet e ui ueeshitakanitsh mishtikutshuap nuhtshimihitsh en vigueur pour l'année 2019-2020, une personne admissible à recevoir une aide financière au montant de 4 350 \$ quant à la rénovation de camp sur Tshitassinu par la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh aux conditions établies par le prêteur;

CONSIDÉRANT qu'advenant le cas où la requérante manque à ses engagements envers le prêteur, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan prendra tous les moyens raisonnables afin d'amener la requérante à rembourser les arriérés.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST RÉSOLU d'octroyer une aide financière selon le programme E ui manukashuiek nuhtshimihtsh – Volet e ui ueeshitakanitsh mishtikutshuap nuhtshimihtsh à XXXX, membre n° XXXX;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction Infrastructures et services publics à signer tous les documents afférents à cette aide financière.

Note : Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

Note : Le vice-chef Charles-Édouard Verreault revient à la réunion.

## RÉSOLUTION N° 7491

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta (Conseil des élus), dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, de déployer des stratégies et bonifier des programmes afin que les Pekuakamiulnuatsh s'approprient leur culture, leur histoire et le nehlueun pour qu'ils en soient de fiers ambassadeurs;

CONSIDÉRANT que le 18 décembre 2018, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a approuvé les programmes d'habitation 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le but du programme de rénovation est de fournir un soutien financier aux Pekuakamiulnuatsh pour la remise en état des maisons;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que la requérante XXXX, membre n° XXXX de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh est, selon le programme de rénovation en vigueur pour l'année 2019-2020, une personne admissible à recevoir une aide financière au montant de 24 000 \$ quant à son logement dans la réserve de Mashteuiatsh n° 5 par la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh aux conditions établies par le prêteur. La description du terrain où elle se propose de rénover la maison est la suivante :

La totalité du lot 7-17, du rang « B », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q. 3774R.

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu de la requérante les certificats de possession ou d'occupation ou le billet d'établissement (appelé billet de location dans la Loi) sur lequel est située la maison pour laquelle un prêt est demandé et l'engagement d'évacuer ladite maison et ledit terrain à la demande de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, si elle néglige d'observer les conditions du prêt;

CONSIDÉRANT qu'advenant le cas où la requérante manque à ses engagements envers le prêteur, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan prendra tous les moyens raisonnables afin d'amener la requérante à rembourser les arriérés;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, à défaut de l'observation des conditions du prêt et à la demande du ministère, ordonnera à un agent d'intenter au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan les procédures jugées nécessaires contre la requérante et les membres de sa famille, en vue de prendre possession de la maison à l'égard de laquelle le prêt a été accordé.

IL EST RÉSOLU d'octroyer une aide financière selon le programme de rénovation à XXXX, membre n° XXXX;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction Infrastructures et services publics à signer tous les documents afférents à cette aide financière.

Note : Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

## RÉSOLUTION N° 7492

Garantie ministérielle  
Programme de garantie de prêt  
Lot : La totalité du lot 7-17, du rang « B », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, dans la province de Québec.

Note : Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Stacy Bossum  
Adoptée à l'unanimité

## 5. BUREAU DU GREFFE

### 5.1 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

#### GALA DE MUSIQUE AUTOCHTONE TEWEIKAN

#### RÉSOLUTION N° 7493

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, juge important de soutenir des initiatives culturelles d'envergure mettant en valeur la culture autochtone;

CONSIDÉRANT que le Gala de musique autochtone Teweikan est un événement majeur qui souligne la créativité et l'excellence des artistes et groupes musicaux issus des Premières Nations du Québec et du Labrador ainsi que les Inuits du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un Gala de musique autochtone Teweikan est organisé par la SOCAM et ITUM INNU TAKUAIKAN qui se tiendra à Trois-Rivières le 2 octobre 2019.



# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat de 2 billets au montant total de 107,04 \$ pour le Gala de musique Autochtone Teweikan le 2 octobre 2019 à Trois-Rivières.

Proposée par M. Stacy Bossum  
Appuyée de M. Stéphane Germain  
Adoptée à l'unanimité

## 6. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 8 h 35, proposée par M. Patrick Courtois appuyée de M. Charles-Édouard Verreault et adoptée à l'unanimité.

La greffière par intérim,



Fanny Dubé-Girard